

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 FEVRIER 2022 RESULTATS DES VOTES

L'an deux mille vingt-deux et le trois février, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire se réunissait en les locaux de la médiathèque La Passerelle, 18, Rue Paul Bert à La Tour du Pin sur la convocation et sous la présidence de Madame Magali GUILLOT, Présidente.

Date de la convocation : 28 janvier 2022

Présents : Elham AOUN, Bernard BADIN, Christelle BAS, Joëlle BATTIER, Patrick BELMONT, Danielle BISILLON, Patrick BLANDIN (avant son départ à 20h09), Jean-Paul BONNETAIN, Christophe BROCHARD, Gilles BOURDIER, Edith CHAMBAZ-RAMBAUD, Michel CLEYET-MERLE, Raymond COQUET, Alain COURBOU, Edmond DECOUX, Jean-François DELDICQUE, Vincent DURAND (à son arrivée à 19h44), Isabelle FERROUD, Marie-Christine FRACHON, Estela GARCIA, Benjamin GASTALDELLO (avant son départ à 19h41), Gisèle GAUDET, Philippe GUERIN (à son arrivée à 19h08), Jacqueline GUICHARD, André GUICHERD, Magali GUILLOT, Delphine HARTMANN, Philippe LATOUR, Ludovic LEPRETRE, Joëlle MAGAUD, Corinne MAGNIN, Roger MARCEL, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Jean-Paul PAGET (à son arrivée à 18h55), Céline REVOL, Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, Michel SERRANO, Géraldine STIVAL (à son arrivée à 18h46), Corinne TIRARD, Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE.

Excusés/absents : Patrick BLANDIN (avant son arrivée à 19h08 et à son départ à 20h09), François BOUCLY, Vincent DURAND (avant son arrivée à 19h44), Jean-Michel FERRUIT, Jacques GARNIER, Max GAUTHIER, Philippe GUERIN (avant son arrivée à 19h08), Jean-Pierre LOVET, Gérard MATHAN, Jean-Paul PAGET (avant son arrivée à 18h55), Jean-François PILLAUD-TIRARD, Fabien RAJON, José RODRIGUES (avant l'arrivée de Géraldine STIVAL à 18h46), Véronique SEYCHELLES, Géraldine STIVAL (avant son arrivée à 18h46).

Nicolas SOLIER est remplacé par Edith CHAMBAZ-RAMBAUD.

Jean-Marc DAMAIS est remplacé par Gisèle GAUDET.

Pouvoirs : Catherine ANGELIN donne pouvoir à Michel SERRANO, Valérie ARGOUD donne pouvoir à Philippe LATOUR, Luc BLANCHET donne pouvoir à Delphine HARTMANN, Jean-Marc BOUVET donne pouvoir à Michel CLEYET-MERLE, Claire DURAND donne pouvoir à Elham AOUN, Benjamin GASTALDELLO donne pouvoir à Ludovic LEPRETRE (à son départ à 19h41), Frédéric LELONG donne pouvoir à Christophe BROCHARD, José RODRIGUES donne pouvoir à Géraldine STIVAL (à son arrivée à 18h46).

A l'ordre du jour :

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Intervention de Magali GUILLOT, Présidente

Le Conseil, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Laurent MICHEL.

PROCES-VERBAL

Intervention de Magali GUILLOT, Présidente

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité, le procès-verbal du conseil communautaire du 16 décembre 2021, avec l'observation mentionnée.

PRECISIONS A L'ORDRE DU JOUR

Intervention de Magali GUILLOT, Présidente

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité :

- la demande de modification concernant le projet :

3.5_Cession de parcelles à l'entreprise VILLETON sur la ZA des Châtaigniers à Saint André le Gaz

Arrivée de Géraldine STIVAL avec le pouvoir de José RODRIGUES à 18h46. Le quorum est modifié.

DELIBERATIONS

1. DIRECTION GENERALE

Développement durable opérationnel

1.1 (2022-06) Convention de partenariat 2022 entre l'AGEDEN et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (47 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Bernard BADIN, Vice-président en charge du développement durable opérationnel

Il s'agit d'approuver la convention de partenariat entre l'AGEDEN et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné pour l'année 2022 et de valider la contribution de l'AGEDEN à hauteur de 113 780 € TTC prévue au budget pour l'année 2022.

Arrivée de Jean-Paul PAGET à 18h55. Le quorum est modifié.

1.2 (2022-07) Rapport Développement Durable 2021 de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Bernard BADIN, Vice-président en charge du développement durable opérationnel

Il s'agit de donner acte du rapport de développement durable pour l'année 2021.

Eau et assainissement

1.3 (2022-08) Convention technique et financière avec le Syndicat des Eaux de la Plaine et des Collines du Catelan (SEPECC) pour le raccordement du réseau d'assainissement de Rochetoirin à EpurVallons (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique en l'absence de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement

Il s'agit d'approuver le raccordement des eaux usées de la commune de Rochetoirin à la station EpurVallons et la convention technique et financière avec le Syndicat des Eaux de la Plaine et des Collines du Catelan.

1.4 (2022-09) Modification de l'article 12 des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte des Eaux et d'assainissement du Guiers et de l'Ainan (SIEGA) (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique en l'absence de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement

Il s'agit de donner un avis favorable à la modification statutaire du SIEGA telle que proposée par la modification de l'article 12 de ses statuts.

2. RESSOURCES

Administration générale

2.1 (2022-10) Modification n°5 de la composition des Commissions communautaires

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit de décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, en application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales et d'arrêter à nouveau les listes des noms des membres titulaires, présentées en annexe de la présente délibération, pour les Commissions :

- Développement Durable,
- Tourisme, PDIPR, Sport, Culture,
- Agriculture.

2.2 (2022-11) Désignation des représentants de la Communauté de communes au sein d'OSEZ – Modification n°2

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit de procéder à la désignation d'un membre de droit, en remplacement de Jean-Marc WEIBEL, pour représenter la Communauté de communes au sein d'OSEZ, le second délégué titulaire étant inchangé.

Délégué titulaire :

Chrystelle SAUBIN

2.3 (2022-12) Désignation des représentants de la Communauté de communes au sein de TE38 – Modification

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit de procéder à la désignation d'un délégué suppléant, en remplacement de Jean-Marc WEIBEL, pour représenter la Communauté de communes au sein du Territoire d'Energie Isère (TE 38), le délégué titulaire étant inchangé.

Délégué suppléant :

1. Luc BLANCHET

Arrivées de Philippe GUERIN et Patrick BLANDIN à 19h08. Le quorum est modifié.

Finances

2.4 (2022-13) Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge des finances et systèmes d'informations

Il s'agit d'acter le rapport d'orientations budgétaires pour 2022 et d'approuver les échanges portant sur les orientations budgétaires 2022.

Départ de Benjamin GASTALDELLO qui donne pouvoir à Ludovic LEPRETRE à 19h41.

Arrivée de Vincent DURAND à 19h44. Le quorum est modifié.

Ressources Humaines

2.5 (2022-14) Créations de postes et modifications du tableau des effectifs – Février 2022 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit d'approuver la création des postes suivants :

- 5 postes à temps complet au grade d'éducateur des activités physiques et sportives (service Centres nautiques),
- 1 poste à 50% d'un temps complet au grade d'éducateur des activités physiques et sportives (service Centres nautiques),
- 2,5 postes à 70% d'un temps complet au grade d'adjoint administratif territorial (service Centres nautiques),
- 2,5 postes à 30% d'un temps complet au grade d'adjoint administratif territorial (service Centres nautiques),
- 2,5 postes à 70% d'un temps complet au grade d'adjoint technique territorial (service Centres nautiques),
- 2,5 postes à 30% d'un temps complet au grade d'adjoint technique territorial (service Centres nautiques),

- 1 poste à temps complet au grade d'adjoint technique territorial (service Centres nautiques),
- 1 poste à temps complet au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (service SIP),
- 8 postes à 60% d'un temps complet d'adjoint d'animation territorial (service Enfance),
- 1 poste à temps complet au grade d'agent de maîtrise (service Environnement),
- 1 poste à temps complet au grade d'attaché (service Economie).

Et d'approuver la modification du poste d'animateur au grade d'adjoint d'animation territorial à 80% d'un temps complet au poste de directeur de l'ALSH d'Aoste ainsi que l'adoption du tableau des effectifs mis à jour (emplois permanents et emplois non-permanents).

3. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Développement économique (industrie, commerce, artisanat, ZA)

3.1 (2022-15) Achat auprès de la commune de Granieu de terrains sur la ZA Les Moulins en vue de la vente à l'entreprise CSEM

Raymond COQUET ne prend pas part au vote en raison de son statut au sein de la commune.

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 1 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver l'achat des parcelles cadastrées section B 945 pour partie, B 915, B 913, B 910, B 908 et B 943 sur la commune de Granieu, moyennant le prix de 18 € HT/m² et de dire que l'achat du terrain permettra la vente du terrain à la société CSEM

3.2 (2022-16) Cession d'un terrain à l'entreprise CSEM sur la ZA Les Moulins à Granieu (avec pièces jointes) - **Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver la cession des parcelles cadastrées B 945 pour partie, B 915, B 913, B 910, B 908 et B 943 soit une surface d'environ 4 895 m² sur la commune de Granieu, à la société CSEM ou à toute autre société ou personne morale se substituant totalement ou partiellement à celle-ci, moyennant le prix de 20€ HT/m², de dire que la vente sera conditionnée à la délivrance d'un permis de construire conforme au projet validé par les élus communautaires et que la vente sera conditionnée à la délivrance d'un permis de construire purgé de tout recours, ainsi qu'à l'obtention d'un prêt bancaire.

3.3 (2022-17) Cession d'un terrain à l'entreprise Chaboud Automobiles sur la ZA Etang de Charles, Les Abrets en Dauphiné (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver la cession de la parcelle cadastrée 165 AD 889 pour partie soit une surface d'environ 2 275 m² sur la commune des Abrets en Dauphiné, à la société Chaboud Automobiles ou à toute autre société ou personne morale se substituant totalement ou partiellement à celle-ci, moyennant le prix de 15,28 € HT/m², de dire que le permis de construire devra être déposé en mairie 6 mois au plus tard à partir de la date rendant exécutoire la délibération, de dire que la vente sera conditionnée à la délivrance d'un permis de construire conforme au projet validé par les élus communautaires et que la vente sera conditionnée à la délivrance d'un permis de construire purgé de tout recours, ainsi qu'à l'obtention d'un prêt bancaire.

3.4 (2022-18) Cession d'un terrain à l'entreprise HYDREBAT sur la ZA de Muneri à Romagnieu (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver la cession de la parcelle cadastrée ZI 82 pour partie soit une surface d'environ 7 350 m² sur la commune de Romagnieu, à la société HYDREBAT ou à toute autre société ou personne morale se substituant totalement ou partiellement à celle-ci, moyennant le prix de 30€ HT/m² de dire que la vente sera conditionnée à la délivrance d'un permis de construire conforme au projet validé par les élus communautaires et que la vente sera conditionnée à la délivrance d'un permis de construire purgé de tout recours, ainsi qu'à l'obtention d'un prêt bancaire.

3.5 (2022-19) Cession de parcelles à l'entreprise Villeton sur la ZA des Châtaigniers à Saint André le Gaz (avec pièces jointes)

Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver la cession des parcelles cadastrées C n° 796, C 798, C 801, C 804 et la C 809 en 2Aux, soit une surface d'environ 4 102 m² sur la commune de St André le Gaz, à la société VILLETON ou à toute autre société ou personne morale se substituant totalement ou partiellement à celle-ci, moyennant le prix de 15 € HT/m² non viabilisé, de dire que la vente sera conditionnée à la délivrance d'un permis de construire conforme au projet validé par les élus communautaires et que la vente sera conditionnée à la délivrance d'un permis de construire purgé de tout recours, ainsi qu'à l'obtention d'un prêt bancaire.

3.6 (2022-20) Renouvellement de la convention partenariale avec la CCI Nord Isère sur l'année 2022 pour l'accompagnement des porteurs de projet et des entreprises résidentes et l'animation de la Pépinière d'entreprises Le Cap (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver la mise à disposition d'un agent qualifié de la CCI Nord-Isère auprès de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné pour la Pépinière d'entreprises Le Cap, pour un coût annuel de 20 000 euros TTC, pour l'année 2022, selon les conditions définies par voie de convention et d'acter la signature de la convention entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère pour l'année 2022.

3.7 (2022-21) Mise à jour du règlement intérieur de la pépinière d'entreprises LE CAP (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver la mise à jour du règlement intérieur de la pépinière d'entreprises LE CAP.

3.8 (2022-22) Avenant de prolongation et Convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par les communes, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) avec la Région et la Métropole de Lyon (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit de donner un avis favorable à l'avenant de prolongation et Convention avec la Région d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par les communes, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et la Métropole de Lyon

3.9 (2022-23) Renouvellement de la convention cadre triennale avec l'association Réseau Entreprendre Isère (REI) et versement d'une subvention 2022-2024 à l'association Réseau Entreprendre Isère (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit de donner un avis favorable au versement de la subvention 2022, au Réseau Entreprendre Isère, d'un montant total de 7 000 € sous réserve du vote du budget 2022, au renouvellement de la convention REI/ VDD pour une durée correspondant aux exercices budgétaires 2022, 2023 et 2024 et de dire que le renouvellement de cette convention pourra être discuté 3 mois avant son terme, fixé le 31 décembre 2024 et prendra effet au 1^{er} janvier 2022.

Départ de Patrick BLANDIN à 20h09. Le quorum est modifié.

Habitat

3.10 (2022-24) Subvention pour l'acquisition en VEFA de 4 logements – Société Dauphinoise pour l'Habitat –Le Vallon, 48 Route de Lyon, Cessieu (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique en l'absence de Fabien RAJON, Vice-président en charge de l'habitat

Il s'agit d'accorder une subvention d'un montant total de 12 000€ à la Société Dauphinoise pour l'Habitat pour l'acquisition en VEFA de 4 logements sociaux - 48 Route de Lyon, Cessieu. Cette subvention s'entend conformément aux caractéristiques énoncées.

3.11 (2022-25) Subvention pour l'acquisition en VEFA de 6 logements – Société Dauphinoise pour l'Habitat –Le Garden, Rue d'Italie, La Tour du Pin/Saint Clair de la Tour (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique en l'absence de Fabien RAJON, Vice-président en charge de l'habitat

Il s'agit d'accorder une subvention d'un montant total de 18 000€ à la Société Dauphinoise pour l'Habitat pour l'acquisition en VEFA de 6 logements sociaux - Rue d'Italie à La Tour du Pin et Saint Clair de la Tour. Cette subvention s'entend conformément aux caractéristiques énoncées.

3.12 (2022-26) Subvention pour l'acquisition en VEFA de 16 logements – Société Dauphinoise pour l'Habitat – Les Pointes, Chemin de l'Étang de Hières, Les Abrets en Dauphiné (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique en l'absence de Fabien RAJON, Vice-président en charge de l'habitat

Il s'agit d'accorder une subvention d'un montant total de 48 000€ à la Société Dauphinoise pour l'Habitat pour l'acquisition en VEFA de 16 logements sociaux - Chemin de l'Étang de Hières, Les Abrets en Dauphiné. Cette subvention s'entend conformément aux caractéristiques énoncées.

3.13 (2022-27) Garantie d'emprunt pour l'acquisition en VEFA de 18 logements – Alpes Isère Habitat – Parc Bisso, Les Abrets en Dauphiné (avec pièces jointes)

Daniel VITTE ne prend pas part au vote en raison de son statut au sein de cette structure.

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 1 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique en l'absence de Fabien RAJON, Vice-président en charge de l'habitat

Il s'agit d'accorder une garantie à hauteur de 60% du montant total du projet, soit 1 476 429,00 euros pour le remboursement de prêts d'un montant total de 2 460 715,00 euros. Cette garantie s'entend conformément aux caractéristiques énoncées et de s'engager pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

3.14 (2022-28) Garantie d'emprunt pour la construction de 8 logements sociaux- SEMCODA- Route du Clavel, Sainte Blandine (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique en l'absence de Fabien RAJON, Vice-président en charge de l'habitat

Il s'agit d'accorder une garantie à hauteur de 60% du montant total du projet, soit 560 700,00 euros pour le remboursement de prêts d'un montant total de 934 500,00 euros. Cette garantie s'entend conformément aux caractéristiques énoncées et de s'engager pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

3.15 (2022-29) Convention avec le Préfet de l'Isère pour l'utilisation du Système National d'Enregistrement des demandes de logement social (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique en l'absence de Fabien RAJON, Vice-président en charge de l'habitat

Il s'agit d'adopter la présente délibération, d'autoriser la Présidente ou en cas d'empêchement un Vice-président, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, la convention entre le Préfet de l'Isère et les services enregistreurs SNE, concernant les conditions et les modalités de mise en œuvre du Système National d'Enregistrement des demandes de logement locatif social, sur le territoire de La Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, ainsi que d'autoriser la Présidente ou en cas d'empêchement un Vice-président, à co-signer, la convention entre le Préfet de l'Isère et les services consultants SNE concernant les conditions et les modalités de mise en œuvre du Système National d'Enregistrement des demandes de logement locatif social sur le territoire de La Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

3.16 (2022-30) Convention de partenariat 2022 entre SOLIHA et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique en l'absence de Fabien RAJON, Vice-président en charge de l'habitat

Il s'agit d'approuver la convention de partenariat entre SOLIHA et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné pour l'année 2022.

3.17 (2022-31) Délégation du Permis de louer à la commune de La Tour du Pin (avec pièce jointe)
- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)
*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique
en l'absence de Fabien RAJON, Vice-président en charge de l'habitat*
Il s'agit de déléguer le permis de louer à la commune de la Tour du Pin.

QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 20h26.